

Le Liban a-t-il toujours besoin d'un président ?

Liban Le Parlement se réunit ce jeudi pour tenter, pour la 34^e fois, d'élire un chef d'Etat.

Mélanie Houé
Correspondante à Beyrouth

Il est clair que le quorum des deux-tiers des parlementaires requis pour élire un président de la République libanaise ne sera encore une fois pas atteint", regrette le député Ahmad Fatfat, du Courant du Futur. Depuis plus d'un an et demi, les 128 parlementaires du pays du Cèdre ne parviennent pas à élire un président de la République. Le Liban n'a plus de chef d'Etat depuis le départ, le 25 mai 2014, de Michel Sleiman du palais de Baabda. Les profondes divisions entre les deux grands blocs politiques du pays, constitués d'un côté par l'alliance du 8 mars qui soutient le régime de Bachar al Assad dans le conflit syrien et, de l'autre, par la coalition anti-syrienne du 14 mars dirigée par le Courant du Futur de Saad Hariri, restent à l'origine du blocage.

"C'est une absurdité totale", commente Ahmad Fatfat. "Notre gouvernement, initialement nommé pour une période transitoire mais qui est désormais en place depuis près de deux ans, a les mains liées, il ne peut pas travailler!" D'après l'article 62 de la constitution libanaise, révisée en 1991, toute décision doit être prise à l'unanimité des membres du conseil des ministres en cas de vacance de la présidence de

la République. "Nous avons vingt-quatre ministres et chacun a son droit de veto. Ce système est complètement inefficace! Beaucoup pensent que le président a peu de compétences mais sa principale fonction, celle de nommer un Premier ministre, est aujourd'hui vitale pour le pays", avance-t-il.

D'après le politologue Vincent Geisser, chercheur au CNRS affecté à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) de Beyrouth, l'absence de président au Liban est, au contraire, davantage un symptôme qu'un facteur de crise politique.

Un ébranlement de l'unité nationale

"La classe dirigeante dans son unanimité instrumentalise les points de dissensions entre les différents blocs pour ne pas réformer le pays constitutionnellement et pour prolonger ses mandats (le Parlement s'est autoprorogé à deux reprises depuis les élections de juin 2009, en juin 2013 et en novembre 2014, Ndlr). Le Liban continue de fonctionner sans chef de l'Etat car l'essentiel des décisions publiques dépasse le champ institutionnel. Il est lié à des activités économiques et régionales", explique-t-il.

De plus, depuis la signature des accords de Taëf qui ont mis fin à la guerre civile (en octobre 1989), les pouvoirs exécutifs du président de la République ont été considérablement réduits au profit du Premier ministre. En tant que chef suprême des forces armées et représentant du Liban à l'étranger, les fonctions du chef de l'Etat libanais se résument désormais à la publication des décrets et au transfert des projets de lois au Parlement.

"Constitutionnellement, il n'a pas beaucoup de marge de manœuvre, confirme Vincent Geisser. Mais, comme les institutions politiques sont faibles, les symboles sont forts. Or, avec l'armée, la figure du président de la République est primordiale en ce qu'elle apparaît comme le symbole de la cohésion nationale et de la stabilité confessionnelle". Ainsi, d'après le chercheur, la vacance présidentielle pourrait être révélatrice, à défaut d'une crise institutionnelle, de l'ébranlement de l'unité nationale.

Un nouveau blocage

Le député Ahmad Fatfat ainsi que le politologue Vincent Geisser jugent la situation alarmante. Bien que les prémisses d'un compromis semblaient émerger au mois de décembre avec la candidature du député Sleiman Frangié à la magistrature suprême, la rupture des relations diplomatiques de l'Arabie saoudite avec l'Iran crée aujourd'hui de nouveau un blocage.

"Le Liban est de plus en plus sensible au contexte régional: les enjeux et intérêts externes prennent le pas sur la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale", analyse le chercheur du CNRS. Les risques, d'après lui, se traduisent non seulement par la multiplication d'attentats et le retour à la pratique des assassinats politiques mais également par le creusement du fossé entre le citoyen et sa classe politique. "Il n'y a malheureusement aucune raison de ne pas être pessimiste quand on voit l'incapacité des 128 députés à trouver un arbitrage politique pour sortir de cette crise", souligne M. Geisser.

**"Le président
a peu
de compétences
mais sa fonction
principale, celle
de nommer un
Premier ministre,
est aujourd'hui
vitale pour
le pays."**

AHMAD FATFAT
Député du Courant du Futur, le
mouvement de Saad Hariri.